## NOTE D'ALLOCUTION L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA PRÉSIDENT DU SÉNAT

## À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA 31° CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉE DU CANADA

## OTTAWA LE 31 JANVIER 2014

Monsieur le Président Scheer,

Honorables Présidents des assemblées législatives provinciales et territoriales, Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue dans les édifices du Parlement du Canada et la salle des Peuples autochtones à la 31e Conférence des présidents d'assemblée du Canada. Hier, vous avez eu l'occasion de voir les deux Chambres à l'œuvre et de commencer à mieux vous connaître.

Aujourd'hui et demain, pendant nos séances administratives, nous nous pencherons sur des problèmes que nos assemblées délibérantes ont en commun, en gardant à l'esprit que cela nous permettra de tirer des leçons des différentes approches qui peuvent avoir été adoptées. Naturellement, la sécurité et la gestion de l'enceinte parlementaire feront partie des sujets que nous aborderons.

Un des objectifs de ces conférences est de nous permettre de mieux nous connaître, le rôle spécial que nous remplissons étant le point commun pouvant servir de fondement. Les liens d'amitié qui se tissent créent un environnement plus convivial, ce qui pourrait se traduire par des discussions plus franches. Les rencontres de ce type nous aident à mieux comprendre les mécanismes mis à la disposition de nos assemblées dans le cadre de leurs travaux.

L'un des avantages de tenir cette Conférence à Ottawa est que les participants ont la chance de comparer les deux entités qui composent le Parlement fédéral. Elles présentent des différences marquées et vous constaterez rapidement que les enjeux auxquels elles sont confrontées sont semblables, mais qu'ils doivent être traités de manière légèrement différente. Le rôle de la Chambre haute au sein de notre Parlement est un sujet que nous étudierons plus en détail pendant l'une des séances à venir. Pendant que vous serez ici, je vous invite à réfléchir aux différences et aux ressemblances entre les deux Chambres du Parlement, et avec celles des autres assemblées législatives canadiennes. Parfois, vous pourrez fort bien trouver que l'approche prise par l'une de nos deux Chambres convient mieux ou correspond davantage aux exigences de votre assemblée.

Les Présidents des corps législatifs partagent un grand nombre de problèmes communs, c'est pourquoi je suis convaincu que nos discussions seront fructueuses et bénéfiques.

C'est avec plaisir que j'invite maintenant mon collègue, l'honorable Andrew Scheer, Président de la Chambre des communes, à dire quelques mots.